



Nancy, mardi 1^{er} octobre 2024,

Mardi 31 juillet 2024, Caroline NISAND, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a attendu le milieu de la période estivale pour annoncer ce qui n'est autre qu'un **plan social** à la PJJ.

Parce que la PJJ aurait été trop dépensiére dans la gestion de sa masse salariale, il n'y aurait pas d'autre solution que d'acter une économie d'1,6 à 1,8 million d'euros. Et c'est presque 500 contractuel.es qui ont été remercié.es et pour certain.es durant leurs congés d'été ! En Grand-Est, 53 postes étaient concernés au 1^{er} septembre 2024. Mais le déficit est bien plus important et aujourd'hui cette mauvaise gestion de la masse salariale laisse augurer un projet funeste d'aller toujours plus loin dans cette volonté qui consiste à détruire le service public d'éducation de la PJJ !

Le 19 septembre dernier, nos 3 organisations syndicales et avec l'UNSA-SPJJ, réunies en intersyndicale depuis le 31 juillet, et après deux premières journées de grève les 14 et 29 août 2024, avaient appelé à une nouvelle journée de grève et de mobilisation devant les tribunaux, partout en France. Nous constatons un taux de participation en hausse avec des territoires qui ont atteint 40% de grévistes et même 100% pour certains services qui ont fermé à cette occasion.

Des milliers de professionnel.les de la PJJ, éducateurs/trices, psychologues, assistant.es de service social, personnels administratifs et techniques, responsables d'unité et cadres étaient présents, soutenus dans leur mouvement notamment par l'Union Syndicale des Magistrats, le Syndicat de la Magistrature, la CFDT-magistrats, le Syndicat des Avocats de France, par des organisations et professionnels de l'Enfance et de la Justice, par des élus, le tout avec une couverture médiatique conséquente.

Ces pressions médiatiques et les mobilisations ont déjà permis certaines avancées : renouvellements de contrats, déblocage d'une enveloppe de 3 millions d'euros par le ministère, saisine de l'Inspection Générale de la Justice et des possibles autorisations de recrutement courant octobre. Sur le territoire de la DIR Grand-Est, grâce aux mobilisations largement suivies tant au niveau local qu'au niveau national, 31 renouvellements de contrats ont finalement été signés sur les 53 initialement non renouvelés.

Mais ne soyons pas dupe, **le compte n'y est pas**. Partout sur les terrains les difficultés sont déjà là et vont s'amplifier par les difficultés de recrutements et les absences de remplacements.

Aujourd'hui nous appelons encore à **la mobilisation la plus large possible**. L'intersyndicale Territoriale, la CFDT Interco Justice, la CGT PJJ GRAND-EST, le SNPES-PJJ/FSU, propose aux professionnel.les :

Un rassemblement le jeudi 3 octobre 2024 à 12h15 devant le TRIBUNAL JUDICIAIRE de NANCY

Nous poursuivons l'intersyndicale dans l'attente d'une audience avec le nouveau garde des Sceaux, avec l'exigence que la crise à la PJJ soit traitée en priorité.

D'ici là, nous boycottons les instances animées par la directrice de la PJJ et nous continuons d'exiger :

- Un plan de titularisation et de recrutement sur l'intégralité des postes vacants et des formations en conséquence afin d'assurer la continuité de l'ensemble de l'activité,
- L'abaissement immédiat des normes de prises en charge et la création de moyens RH en conséquence
- Un bilan détaillé et fiabilisé de la situation de la PJJ en fonction des chiffres et informations demandées par l'intersyndicale
- La transmission du rapport de l'Inspection Générale de la Justice dans le cadre de la mission d'évaluation et l'association des organisations syndicales sur les questions budgétaires.